



PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le 12 octobre 2025

ORDRE DU JOUR

1. Validation des statuts
2. Validation du règlement intérieur
3. Validation du projet associatif
4. Validation du règlement financier

QUORUM

« L'assemblée générale (extraordinaire) ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents ou représentés. » Article 20 des statuts.

Le CODEP01 FFESSM compte 48 voix. Il faut donc 24 voix pour pouvoir délibérer.

Répartition des voix et présences					
Club	Nb licenciés	Nb voix	Présent	Représenté	Excusé
CSO	37	2	Oui		
AAA	6	0	Absent		
ACPA	23	2		Par Sylvie BOULLY	
Aquafun	15	1		Par Rayen CHAPPAZ	
Bourg Plongée	55	3	Oui		
CAP	46	2	Oui		
CASA	62	3		Par Sylvie BOULLY	
CERN	47	2		Par Denis REGAT	
CLIP	107	4	Oui		
Coconut Diving	7	0	Absent		
CS Bellegarde	117	4	Oui		
CS Bressan	83	3		Par Sylvie BOULLY	
Fondus	26	2	Oui		
HGD	54	3		Par Stéphane LEQUINT	
Le Nautille	15	1		Par Sylvie BOULLY	
Maiali	73	3	Oui		
Nautilus23	22	2		Par Sylvie BOULLY	
PMT	106	4		Par Rayen HAPPAZ	
Scaph' Club	30	2		Par Lucienne REY	
SEHVO	63	3		Par Rayen CHAPPAZ	
Squale	49	2		Par Alain VALBUENA	
TOTAL VOIX		48	48 voix présentes ou représentées		

Sont présents :

- Pour le Comité Directeur :
 - Mme Sylvie BOULLY, présidente
 - Mme Cynthia GUYENNOT, trésorière

- Mme Rayen CHAPPAZ, secrétaire
- M. Gérard BOUSSARD, administrateur
- M. Xavier HIDEUX, administrateur et responsable de la commission technique
- M. Christian GARCIA, administrateur et responsable de la section secourisme
- Parmi les invités :
 - Mme Élise DESPREZ-POCHON, candidate à la commission bio-environnement
 - M. Mathias BAYON
 - Mme Stéphanie GOYET
 - M. Sacha KOSANOVIC Conseiller municipal délégué aux associations sportives Valserhône ;
 - M. Olivier ROBIN, Conseiller municipal délégué à l'environnement et au cadre de vie à Nantua ;
 - M. Franck RIGON, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ain, qui nous rejoindra cette après-midi ;
 - M. Pierre-Jean BONTOUX, Administrateur du Comité AURA FFESSM.

Sont excusés :

- Mme Patricia FRANCO-NEVES, présidente adjointe
- M. Stéphane COLBAUX, vice-président
- M. Gilberto NEVES-FRANCO, administrateur et responsable de la section TIV
- Mme Maud QUILLON, représentante des SCA
- M. Tanguy BREDY, candidat à la commission nage en eaux vives

Sont absents :

- M. Carlos ANTUNES, administrateur
- Mme Magali DREYER, administratrice

L'assemblée peut donc valablement délibérer.

VALIDATION DES STATUTS

Le projet de nouveaux statuts a été transmis à l'ensemble des représentants des clubs en amont de l'assemblée, en même temps que la convocation. Ceux-ci ont été soumis au préalable à la validation de la FFESSM qui les a validés.

Le scrutin de validation se fait à main levée.

Les représentants des clubs réunis en Assemblée Générale Extraordinaire approuvent à l'unanimité voix les nouveaux statuts proposés. La modification des statuts est adoptée à l'unanimité des voix.

VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le projet de nouveau règlement intérieur a été transmis à l'ensemble des représentants des clubs en amont de l'assemblée, en même temps que la convocation. Celui-ci a été soumis au préalable à la validation de la FFESSM qui l'a validé.

Le scrutin de validation se fait à main levée.

Les représentants des clubs réunis en Assemblée Générale Extraordinaire approuvent à l'unanimité des voix le nouveau règlement intérieur. La modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité des voix.

VALIDATION DU PROJET ASSOCIATIF

Le projet associatif a été transmis à l'ensemble des représentants des clubs en amont de l'assemblée, en même temps que la convocation.

Le scrutin de validation se fait à main levée.

Les représentants des clubs réunis en Assemblée Générale Extraordinaire approuvent à l'unanimité des voix le projet associatif. Le projet associatif est adopté à l'unanimité des voix.

VALIDATION DU RÈGLEMENT FINANCIER

Le projet de règlement financier a été transmis à l'ensemble des représentants des clubs en amont de l'assemblée, en même temps que la convocation.

La majoration de 100 € pour les stagiaires extérieurs au CODEP01 FFESSM semble excessive. Les participants proposent une majoration de 15 % par rapport au tarif interne. Les stagiaires du CODEP01 FFESSM doivent être prioritaires par rapport aux extérieurs.

Le scrutin de validation se fait à main levée.

Les représentants des clubs réunis en Assemblée Générale Extraordinaire approuvent à l'unanimité des voix le projet de règlement financier, avec l'amendement de la majoration prévue désormais à 15 %. Le règlement financier est adopté à l'unanimité des voix.

La présidente
Sylvie BOULLY



La secrétaire
Rayen CHAPPEAZ

